

DES CHARTES

DES VALEURS

Fiche 1.3

« LES CHARTES SONT DONC CE QUI FONDE LES ASSOCIATIONS, CE QUI UNIT LES ADHÉRENTS, LE BÉNÉVOLES ET LES ADMINISTRATEURS AUTOUR DE VALEURS STRUCTURANTES. »

- « *richesse de la diversité* »,
- « *complémentarité et transversalité des services rendus* »,
- « *réactivité face aux besoins et capacité d'innovation* »,
- et « *reconnaissance des usagers et de leurs familles comme partenaires* »

sont les valeurs fortes de la FEHAP, adoptées en Assemblée générale, à Poitiers le 30 avril 2004.

S'engager dans une association, c'est avant tout adhérer à des valeurs partagées, à une identité. Les organisations à but non lucratif ont rapidement perçu l'enjeu identitaire sous-tendant l'action bénévole et ont compris la nécessité d'élaborer des chartes déclinant leur projet et leurs valeurs. Les chartes sont non seulement des outils d'adhésion mais aussi une constitutionnalisation de l'identité de l'association.

Les chartes sont donc ce qui fonde les associations, ce qui unit les adhérents, le bénévoles et les administrateurs autour de valeurs structurantes. Ce sont certes des valeurs dont d'autres organisations peuvent se réclamer, mais elles sont ce qui fait l'originalité et même « la raison d'être » de la structure associative au sein de la société.

A la FEHAP, nous croyons aux valeurs humanistes. L'individu, ses intérêts et son bien-être sont la priorité de l'association. Les missions d'intérêt général relatives à la santé sont le quotidien et l'engagement du secteur Privé Non Lucratif.

Les associations sont au carrefour entre différents principes : primauté de l'individu, anticipation des besoins de la société, gratuité des actions, efficacité, régénération du lien social et citoyenneté de proximité. L'aspect formel d'une charte permet de consacrer cette originalité.

Nous prônons la liberté de choix, la solidarité et l'accès égal pour tous à un service de santé de qualité. Notre gestion est désintéressée.

Notre organisation est démocratique et ouverte. Nous dialoguons avec tous les acteurs du monde sanitaire et médico-social.

25 janvier 2010, révisée le 23 février 2011